

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

À la première phrase de l'alinéa 61, après le mot :

« registre »,

insérer les mots :

« national des crédits aux particuliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.